

Plan pour l'enseignement

Nouvelle version de la stratégie « Le temps de l'apprentissage » : maternelle – 3^e année

Le temps consacré à l'enseignement comprend ce qui suit :

- temps prévu à l'emploi du temps pour l'enseignement, l'évaluation (formative et sommative) et les autres activités des élèves dirigées et supervisées par l'enseignant;
- modèle intégré dans lequel les résultats d'apprentissage d'une ou de plusieurs matières (santé, technologies de l'information et de la communication, sciences, sciences humaines et arts visuels) sont abordés dans le cadre du cours de langue ou de mathématiques pour un apprentissage actif et interactif;
- bloc de temps exigé pour l'enseignement des mathématiques.

Les élèves ont besoin de temps pour l'apprentissage, et les enseignants ont besoin de temps pour l'enseignement. Il est crucial de faire une utilisation efficace du temps afin d'offrir à tous les élèves toutes les possibilités de connaître la réussite.

Le tableau ci-après présente le **temps minimal consacré à l'enseignement*** ajusté en fonction du *Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse 2015 – Les trois « R » : renouveler, réorienter, rebâtir*.

Anglais / Immersion française	Maternelle – 2 ^e année	3 ^e année
MATIÈRES	DÈS SEPTEMBRE 2015	DÈS SEPTEMBRE 2015
Enseignement intégré de la langue	615 min/sem. (123 min/jour)	790 min/sem. (158 min/jour*; en immersion française, cela comprend 45–50 min d'anglais)
Mathématiques intégrées	375 min/sem. (75 min/jour)	450 min/sem. (90 min/jour)
Éducation physique*	100 min/sem. (20 min/jour)	150 min/sem. (30 min/jour)
Période d'activité physique*	50 min/sem. (10 min/jour)	50 min/sem. (10 min/jour)
Musique	60 min/sem.	60 min/sem.
Santé, technologies de l'information et de la communication, sciences, sciences humaines et arts visuels	Intégrées dans l'enseignement de la langue et des mathématiques	Intégrées dans l'enseignement de la langue et des mathématiques
		En immersion française : intégrées dans l'enseignement du français et des mathématiques
Totaux	240 min/4 heures d'enseignement par jour (peut comprendre une récréation de 15 min)	300 min/5 heures d'enseignement par jour (peut comprendre une récréation de 15 min)

*Dans la *Stratégie « Le temps de l'apprentissage » – Le temps consacré à l'enseignement et l'organisation par semestre*, publiée en 2002, l'objectif consistait à offrir une période quotidienne d'éducation physique de 30 minutes. On reconnaît que les conseils scolaires tentent toujours d'atteindre cet objectif. Par conséquent, pour l'éducation physique seulement, cela représente le temps minimal consacré à l'enseignement souhaité. Nous élaborerons des trousseaux d'apprentissage qui seront fournis aux enseignants pour les aider à offrir des périodes quotidiennes d'activité physique, qui sont généralement des activités distinctes des cours d'éducation physique et qu'on peut intégrer dans la récréation du moment qu'on respecte les critères.

Dernière révision : 26 juin 2015